



Déclarations et Discours

N° 80/17

ORIENTER LE CHANGEMENT VERS UNE ACTION COLLECTIVE POSITIVE

Allocution de l'honorable Mark MacGuigan, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à la trente-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, New York, le 22 septembre 1980

Durant la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la coopération économique, j'ai eu l'honneur de me présenter ici à deux reprises pour prendre la parole devant les délégués. Diverses évaluations seront faites des résultats de cette session, mais il est certain qu'aucune ne conclura à la réussite intégrale. Toutefois, les problèmes économiques que connaît le monde demeurent cruellement visibles: des centaines de millions de gens croupissent dans la pauvreté; les objectifs de développement de nombreuses nations du tiers monde sont bloqués par la montée en flèche du prix des importations essentielles; et enfin, la récession sévit dans le monde industrialisé. Les solutions ne sont pas à portée de la main. Les problèmes sont manifestement complexes et, manifestement, les approches varient. A maints égards, les difficultés qu'ont éprouvées les participants de la session extraordinaire à parvenir à un accord reflètent les difficultés inhérentes à la situation économique mondiale. Toutefois, je demande instamment à toutes les nations de tendre vers un compromis productif qui permette de débloquer la recherche commune de solutions à ces problèmes. La présente session de l'Assemblée générale nous fournit d'ailleurs l'occasion de trouver un tel compromis.

Entre temps, les gouvernements doivent faire l'examen critique de leurs propres efforts en vue de contribuer au redressement de la situation économique. Comme je l'ai annoncé à l'occasion de la réunion de clôture de la session extraordinaire, le Canada accroîtra son programme d'aide jusqu'à la fin de la décennie. Nous étudions en outre d'autres secteurs où il nous serait possible d'améliorer notre contribution au développement.

Monsieur le Président, le monde que représente notre Assemblée est un monde secoué par le changement.

A la fois une composante dynamique du développement et une force irrésistible, le changement est manifestement ambivalent dans bon nombre de circonstances.

Il peut être une force explosive, déstabilisatrice. Les habitudes et les cultures du Nord et du Sud se rencontrent et parfois s'entrechoquent. Des aspirations qui voudraient accélérer le cours de l'Histoire sont souvent brimées. L'homme craint le changement; il peut le rejeter, souvent après que des échecs se sont produits, ou en supprimer les manifestations sociales et politiques, incitant alors possiblement à la révolution.

Mais le changement se poursuivra, et il doit d'ailleurs en être ainsi. Il nous faut, toutes les fois que c'est possible, faire des changements technologiques et sociaux des actes de progrès. Notre organisation mondiale a pour tâche de provoquer le changement et

de le canaliser dans des directions positives et prévisibles. La conclusion à retenir pour ce qui concerne le travail de l'Assemblée générale, c'est que le développement économique et l'adaptation ordonnée à sa dynamique du changement sont des composantes essentielles de la paix et de la sécurité.

Ainsi, je répète qu'il ne saurait y avoir de sécurité véritable ou durable dans le monde tant que la pauvreté et l'injustice économique seront répandues à l'échelle mondiale. De plus en plus, nous reconnaissons l'interdépendance économique des nations, ce qui reflète à la fois une réalité économique et une approche particulière des problèmes. Notre interdépendance est donc le signe d'une évolution des rapports internationaux et une réaction à la dynamique du changement accéléré.

Le dialogue Nord-Sud a une dimension politique, qui transparaît d'ailleurs dans la plupart des crises mondiales. Et tout comme nous devons accepter l'évolution au niveau de nos relations économiques, et rejeter l'intervention et la subordination économiques, de même nous rejetons les composantes politique et militaire de ce modèle périmé. Tout comme nous renforcerons les instruments dont nous disposons à l'échelle internationale pour promouvoir et canaliser le changement économique, de même nous continuons à consolider nos méthodes et nos moyens en vue de la promotion de la paix et de la justice sociale et politique dans le monde.

Monsieur le Président, un survol de la situation géopolitique pourra servir à illustrer mes propos.

Où remarque-t-on la preuve la plus probante de la résistance au changement que dans l'insulte perpétuelle que représente l'*apartheid* en Afrique du Sud pour quiconque se préoccupe de la dignité humaine? On me dit que le changement s'amorce, qu'il ne faut pas troubler le processus. Mais de quel processus parle-t-on, Monsieur le Président? Quels sont ces changements? Une minorité de Blancs maintient toujours sa domination totale sur une majorité de Noirs par le biais d'une société et d'un système répressifs ancrés dans la suprématie raciste. Cette situation n'est pas acceptable, sous quelque forme que ce soit; elle ne le sera jamais. L'Afrique du Sud doit reconnaître l'inévitabilité du changement.

Monsieur le Président, nous souhaitons à nouveau la bienvenue au Zimbabwe en cette enceinte. Nous applaudissons aux changements que symbolise la présence de ce pays parmi nous.

Nous comptons réserver le même accueil aux représentants de la Namibie à l'Assemblée générale, quand celle-ci deviendra un État membre. Après plus de trois ans d'efforts intenses de la part des Nations Unies, Monsieur le Président, le règlement qu'appelait la résolution 435 est maintenant à notre portée. Les arrangements techniques ont été mis au point. Il ne manque que l'engagement de l'Afrique du Sud. A l'heure actuelle, la conjoncture en vue d'un règlement final et pacifique est prometteuse. Si elle n'est pas entretenue, la situation ne pourra cependant que se détériorer. Une équipe de représentants du Secrétaire général doit rencontrer sous peu les représentants de l'Afrique du Sud pour chercher à débayer le chemin. Les conséquences seront graves si la résistance au changement se maintient.

Afghanistan

C'est avec beaucoup d'appréhension et d'inquiétude que nous suivons les actions de l'Union soviétique en Afghanistan, Monsieur le Président. Qu'est-ce que l'occupation de ce pays non aligné, sinon ces vieilles habitudes de grande puissance dont la disparition était l'une des raisons mêmes de la création des Nations Unies? Qu'est-ce que cette invasion a signifié pour nous tous? Le processus de la détente Est-Ouest, qui revêt une importance vitale pour la communauté internationale, est maintenant sapé à la base, la paix mondiale est maintenant plus fragile, le climat de confiance est ébranlé, le non-alignement est en péril, enfin, le mépris de l'Union soviétique face à la solution proposée en janvier dernier par la vaste majorité des États représentés au sein de la présente Assemblée, et plus particulièrement à l'appel lancé en vue du retrait rapide et inconditionnel de toutes les troupes soviétiques, conditionnent inévitablement notre réaction aux positions adoptées par l'Union soviétique sur d'autres questions dont l'Assemblée est saisie. A nouveau, nous demandons instamment à l'Union soviétique de restituer à l'Afghanistan les droits souverains auxquels son peuple est en droit de s'attendre et qu'il mérite.

Kampuchea

Et que dire du Kampuchea, Monsieur le Président? Là encore, une petite nation est envahie par un puissant voisin qui cherche à imposer sa solution, ses vues, son régime. Là encore, il s'ensuit un exode de réfugiés qui se tournent vers le reste du monde pour assurer leur survie. Est-ce là ce que certains dirigeants considèrent être la *realpolitik*? Frapper au moment opportun et s'appropriier tout ce qui nous tombe sous la main? Quel cynisme, Monsieur le Président. Le Kampuchea, pendant des décennies victime de guerres étrangères, puis déchiré par un régime semant la destruction, est un problème de dimension internationale. Bon nombre d'entre nous nous sommes joints aux voisins du Kampuchea pour garder en vie les survivants et pour aider à la réinstallation des réfugiés. Mais les véritables problèmes de la région exigent une solution politique, et nous nous opposons catégoriquement à l'occupation du Kampuchea, à cette tentative d'endiguer le changement par la force des armes que constitue, en fin de compte, l'invasion par le Vietnam.

Je me réjouis des efforts vigoureux déployés par les États de l'ANASE en vue de favoriser une solution équitable à ces problèmes. J'appuie cette initiative et je demande instamment à la communauté internationale de persévérer dans cette juste cause et de ne pas accepter le fait accompli que veut imposer le Vietnam.

Moyen-Orient

Qu'en est-il du Moyen-Orient, Monsieur le Président? Cette situation hantera-t-elle l'Assemblée pendant encore 30 ans? Le passé ne nous a-t-il pas appris combien dangereux peut être un état de perpétuelle tension pour les populations de la région et pour le monde en général? Le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de chaque État de la région, ainsi que du droit de tous les États, y compris Israël, de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, doit demeurer la pierre d'angle des efforts en vue de parvenir à une solution globale du différend au Moyen-Orient. Les droits légitimes des Palestiniens doivent également être reconnus. Comme d'autres peuples, ils ont droit à l'expression de leurs aspirations politiques à l'intérieur d'un territoire défini ainsi qu'à la participation au processus de négociation en vue de parvenir à un règlement juste et global par des voies pacifiques.

Les négociations en cours ont mené à l'établissement d'un traité de paix entre Israël et

l'Égypte. L'étude des problèmes sérieux a progressé, mais certaines difficultés demeurent. Des décisions devront être prises bientôt sans quoi les progrès réalisés jusqu'à maintenant seront compromis, avec toutes les conséquences que suppose une telle éventualité. Quelle que soit la méthode ou l'instance choisie, je demande instamment à toutes les parties de reconnaître la force du changement et de délaissier l'affrontement et la violence au profit de la modération et du compromis.

Monsieur le Président, ce ne sont là que quelques exemples où la paix mondiale est menacée par la résistance au changement ou par le recours aux armes pour forcer le changement. De façons différentes, ils servent à illustrer la nécessité de renoncer aux méthodes actuelles de résolution des conflits au profit d'un mécanisme de conception collective et non de retourner à la règle de la force. Le monde ne se stabilisera pas davantage au cours de la prochaine décennie. Le rythme des changements s'accéléra. Il est fort probable que certains États chercheront à exploiter la vulnérabilité d'autrui à leur avantage. Il nous faut être résolu à canaliser l'explosivité du changement dans des directions constructives et pacifiques et à contrôler son évolution. Nous devons d'abord, toutefois, nous affranchir de nos anciennes approches et attitudes.

Questions Nord-Sud

Le dialogue Nord-Sud est un exemple patent à cet égard. Nous devons d'une part reconnaître nos responsabilités à l'échelle mondiale, tout en résistant au concept selon lequel chaque problème doit avoir une solution universelle. J'estime également qu'il est des questions, et des étapes dans une discussion, où la négociation entre blocs perdra quelque peu de son utilité. Je prends à titre d'exemple la Conférence sur le droit de la mer où des pays, assemblés en un réseau complexe de groupes devant refléter des intérêts économiques, politiques et même géographiques différents, se sont colletés avec des questions de principes et de tradition bien ancrés. Je crois que, grâce à cette approche pluraliste, ils ont pu élaborer une nouvelle constitution qui s'applique aux deux tiers de la surface de la planète et ce, d'une manière plus pragmatique, réaliste et — à mon avis — plus productive. Le changement exige de telles dérogations au dogme, et j'estime que notre approche des questions Nord-Sud gagnerait manifestement à être stimulée et repensée.

Renforcement souhaitable du rôle du Secrétariat des N.U.

Un autre secteur qui pourrait se prêter à des améliorations sur le plan institutionnel est le Secrétariat des Nations Unies lui-même. Le Cabinet du Secrétaire général est unique en tant qu'instrument permettant d'atténuer les conflits. Le gouvernement d'Iran garde captifs depuis près d'un an les membres du personnel diplomatique de l'ambassade des États-Unis. Bien que les efforts inlassables déployés par le Secrétaire général pour parvenir à une solution n'aient pas encore porté fruit, ils illustrent bien les moyens dont ce dernier dispose pour promouvoir des solutions, du moins dans d'autres circonstances moins déraisonnables et chaotiques. Au cours des 35 dernières années, les prédécesseurs du Secrétaire général actuel ont en fait souvent été, au sein de l'Organisation, les initiateurs de développements importants, telles les opérations de maintien de la paix, qui ont accru notre capacité collective de gérer les conflits. Pourtant, il y a place pour de nouvelles améliorations, de façon à renforcer les capacités de l'Organisation au chapitre de la médiation.

L'exemple de Chypre est topique. Il nous faut, dans ce cas, mener notre action sur deux fronts pour effacer les divisions qui ont séparé ses deux communautés depuis le

lendemain de l'indépendance. D'abord, les activités de maintien de la paix doivent se poursuivre. Les Forces canadiennes ont fait partie de la Force des Nations Unies à Chypre pendant 16 ans, et le Canada compte maintenir sa contribution tant et aussi longtemps que se poursuivent des efforts pour parvenir à un règlement. En deuxième lieu, il y aurait lieu d'encourager la médiation directe du Secrétaire général et de ses représentants dans le but de promouvoir des négociations de fond avec les représentants des deux communautés et ainsi trouver une solution pacifique à leurs différends. Dans ce cas, le maintien de la paix et la médiation vont de pair et sont tous deux tributaires de la capacité et de la détermination des Nations Unies à faire progresser l'objectif commun, le changement par des voies pacifiques.

Par ailleurs, j'estime qu'il y aurait lieu de se prévaloir plus fréquemment du mandat confié au Secrétaire général par la Charte, et l'autorisant à intervenir dans les situations où il y a violation des droits de l'homme. Pendant bon nombre d'années, le Canada a présenté et appuyé des propositions à l'Assemblée générale pour permettre à l'Organisation de mieux promouvoir et protéger ces droits.

Je continue d'appuyer l'idée de la création d'un poste de haut commissaire aux droits de l'homme et du renforcement du rôle de la Commission des droits de l'homme au chapitre de l'examen et des enquêtes. Si la réalisation de ces objectifs risque de prendre un certain temps, nous disposons néanmoins de solutions intérimaires. Je prie instamment le Secrétaire général de recourir à ses bons offices lorsqu'il a des motifs suffisants de croire qu'il y a eu violation des droits de la personne. Tous les États devraient offrir leur collaboration au Secrétaire général de manière à atténuer les difficultés sans provoquer d'affrontements et à faire avancer la coopération internationale.

Ni les rôles politiques, ni les rôles humanitaires auxquels j'ai fait allusion n'exigent que des changements soient apportés à la Charte des Nations Unies ni qu'un mandat fondamentalement différent soit donné à l'Assemblée générale. Ces rôles reposent plutôt sur la volonté des États membres de respecter la Charte, de reconnaître l'opportunité d'orienter le changement dans des directions constructives et d'abandonner leurs anciennes habitudes.

Désarmement

Le désarmement est un autre domaine auquel le gouvernement du Canada attache une importance particulière. A mi-parcours entre la première et la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, je me réjouis de ce que l'ONU accorde une attention beaucoup plus grande à la question, quoique je déplore l'absence d'accords spécifiques et ratifiés concernant l'application de nouvelles mesures de contrôle des armements et de désarmement. Les peuples de la Terre ne sont-ils pas en droit de manifester leur impatience, par exemple, du fait que les gouvernements n'ont pas encore réussi à négocier un traité portant interdiction des essais nucléaires que tous les États puissent accepter et ratifier? Ou encore qu'un traité portant interdiction des armes chimiques demeure bloqué à cause d'un désaccord sur les moyens de vérification?

Le Canada s'engage à contribuer à mettre un terme à cette démente que constitue la spirale du réarmement. Notre ambassadeur spécial au désarmement, nommé récem-

ment, oeuvrera durant la présente session à la réalisation des objectifs exposés ici-même par le Premier ministre du Canada il y a deux ans, et tout particulièrement ceux qui visent à restreindre et à réduire la compétition en ce qui concerne les armes nucléaires stratégiques. Sans restriction, nous n'avons guère de raisons d'espérer pouvoir mettre un terme à la prolifération des armes nucléaires dans le monde. Dans un premier temps, nous chercherons vigoureusement à obtenir que cesse la production de matières fissiles destinées aux armes nucléaires.

Monsieur le Président, la rupture avec les attitudes passées, l'adaptation au changement, l'amélioration de notre mécanisme collectif sont des points clés sur lesquels devrait porter l'activité de la présente Assemblée. Lorsque des pays retournent dans le passé, en s'accrochant à leurs privilèges, en recourant à la force et en adoptant à l'égard des questions des approches qui servent leurs fins, ils anéantissent ce faisant l'efficacité de notre action collective.

Droit de la mer

Vous me permettrez de revenir brièvement à titre d'exemple à la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

Sans universalité et durabilité, le traité qui émergera de la Conférence sur le droit de la mer perdra beaucoup de sa signification. Mais ces deux conditions ne seront réalisées que si toutes les parties intéressées s'engagent à parvenir à un consensus qui soit juste pour tous. Ce consensus n'a pas vu le jour dans un secteur vital au moins, celui de l'exploitation minière des fonds marins. L'avenir du futur traité du droit de la mer risque d'être sérieusement compromis si, par exemple, certains États désireux d'obtenir un accès illimité aux riches gisements des fonds marins ignorent ou subordonnent les intérêts des producteurs terrestres de minéraux, dont le Canada et bon nombre de pays en développement. Le problème ne peut que se compliquer davantage si des États décident de sortir du cadre internationalement accepté pour jouer le jeu à l'aide de leurs propres règles.

Pour combler l'écart entre pays producteurs et consommateurs et trouver un terrain commun d'entente sur cette question, nous nous sommes joints à un certain nombre de pays du monde en développement pour demander la tenue d'une étude indépendante par l'ONU afin de déterminer l'impact de la formule d'exploitation des fonds marins proposée par les États industrialisés. J'espère que les conclusions de l'étude encourageront ces derniers à réexaminer la question de l'exploitation des fonds marins. Ce processus pourrait être crucial pour l'avenir de la nouvelle convention, elle-même cruciale pour l'avenir de la planète.

La récente expérience de la Conférence sur le droit de la mer est instructive à deux égards. D'abord, elle a permis de démontrer que des négociations sérieuses, menées à l'intérieur d'un cadre raisonnable et pratique, peuvent venir à bout de difficultés appelant une refonte de l'approche des problèmes, là où la volonté de ce faire existe. En deuxième lieu, elle démontre, peut-être de la façon la plus probante possible, qu'aucune institution, peu importe la qualité de sa conception ou de son administration, ne peut fonctionner en l'absence d'un accord sur une question aussi fondamentale que l'adhésion au principe du consensus.

Monsieur le Président, j'ai parlé d'un changement au sein du système international et j'ai tenté de mettre en relief notre responsabilité collective pour veiller à ce que la dynamique du changement soit canalisée dans des directions positives. La présente Assemblée est elle-même un symbole du changement dans le monde. Trois fois plus imposante qu'elle ne l'était à sa création il y a 30 ans, et poursuivant aujourd'hui des objectifs sensiblement différents des objectifs initiaux, elle doit maintenant dresser ses impératifs en regard des idéaux exposés dans la Charte. Bien que cet instrument ait été rédigé en l'absence de la plupart des pays représentés ici, je suis sûr que ses idéaux représentent toujours un cadre valable pour nos activités. En fait, ces idéaux sont des balises dans une mer de changement. Je crois qu'ils méritent que nous réaffirmions notre volonté de les atteindre.

S/C